



## MAIRIE

### SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

*Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 28 mars 2019 et :*

- ▶ a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet 6K BY SICA HR (Architecte), SERBA (BET structures) et NERGIK (BET fluide) pour un taux de 8,50 % du montant de travaux total s'élevant à 56 557,30 € HT., pour l'aménagement d'ateliers municipaux et locaux associatifs et autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,
- ▶ a attribué le marché de travaux de PATA pour l'année 2019, à l'entreprise Vendée Service Emulsion basée à Saint Prouant pour un montant de 12 400.00 euros H.T. et 14 880.00 euros T.T.C. qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
- ▶ a décidé d'attribuer le marché de travaux concernant l'aménagement de la liaison piétonne la Garmitière/la Brenauderie à l'entreprise HERBRETEAU basée à Sainte Cécile pour un montant de 30.530.15 euros H.T. et 36.636.18 euros T.T.C qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
- ▶ a décidé l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 :

Associations	subvention proposée	Vote
Familles Rurales - transport scolaire	2 000,00 €	15 voix Pour
ESM La Nymphée des trois Anges	900,00 €	15 voix Pour
ESM Football	1 350,00 €	15 voix Pour
ESM Tennis de table	500,00 €	15 voix Pour
ESM Basket	750,00 €	15 voix Pour
TOP FORM	1 000,00 €	15 voix Pour
St Martin course aventure	400,00 €	14 voix Pour (Sortie de Nicolas MIGNÉ)
ESM Moto club les Pirates	2 750,00 €	15 voix Pour
SMBC Badminton	300,00 €	15 voix Pour
Amis Château de la Grève	2 600,00 €	15 voix Pour
Amis de la Bibliothèque	6 041,00 €	15 voix Pour
Arts intemporelles	150,00 €	15 voix Pour

Théâtre du Manteau	760,00 €	15 voix Pour
ARSM Gym retraités	400,00 €	13 voix Pour (Sortie de Marie-Claude RAY et Jean-Claude DREUX)
Vélo Club Corpe	270,00 €	15 voix Pour
Association Moulin Martin et Cécile	400,00 €	15 voix Pour
AKPE	500,00 €	15 voix Pour
GDON	100,00 €	15 voix Pour
<b>Total commune</b>	<b>21 171,00 €</b>	

Le versement de la subvention ne pourra se faire qu'à réception d'un dossier complet et la fourniture de justificatifs si nécessité.

- ▶▶ a décidé de verser à l'association Familles Rurales un acompte correspondant à 40% de la subvention prévisionnelle 2019, soit la somme de 20.800 euros, dans l'attente d'une rencontre avec les membres de l'association afin de définir le montant de la subvention à verser pour l'année 2019,
- ▶▶ a approuvé la participation à hauteur 8,00 € par élève pour l'année 2018/2019 dans le cadre des sorties scolaires et voyages scolaires pour les écoles de la commune.
- ▶▶ de verser un forfait de 608.00 € pour assurer la scolarisation de deux élèves de la commune en ULIS Ecole à l'école Notre Dame d'Essarts en Bocage, pour l'année scolaire 2018/2019.
- ▶▶ a décidé de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants de la commune de Fougeré à 608.00 euros, pour l'année scolaire 2018/2019.
- ▶▶ a décidé de créer un emploi de rédacteur, emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 susceptible d'être pourvu par un agent relevant soit du grade de rédacteur ou cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B, suite à l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne d'un agent communal.
- ▶▶ a autorisé Monsieur le Maire à signer un acte de sous-traitance avec CDC Conseil, dans les mêmes conditions du marché acté avec la SICAA pour la révision du zonage d'assainissement eaux usées et l'élaboration du zonage eaux pluviales et offrant les mêmes garanties, pour un montant de 5 130.96 € H.T. soit 6 157.15 € T.T.C.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 9 avril 2019  
Le Maire,  
Signé Daniel MENANTEAU

